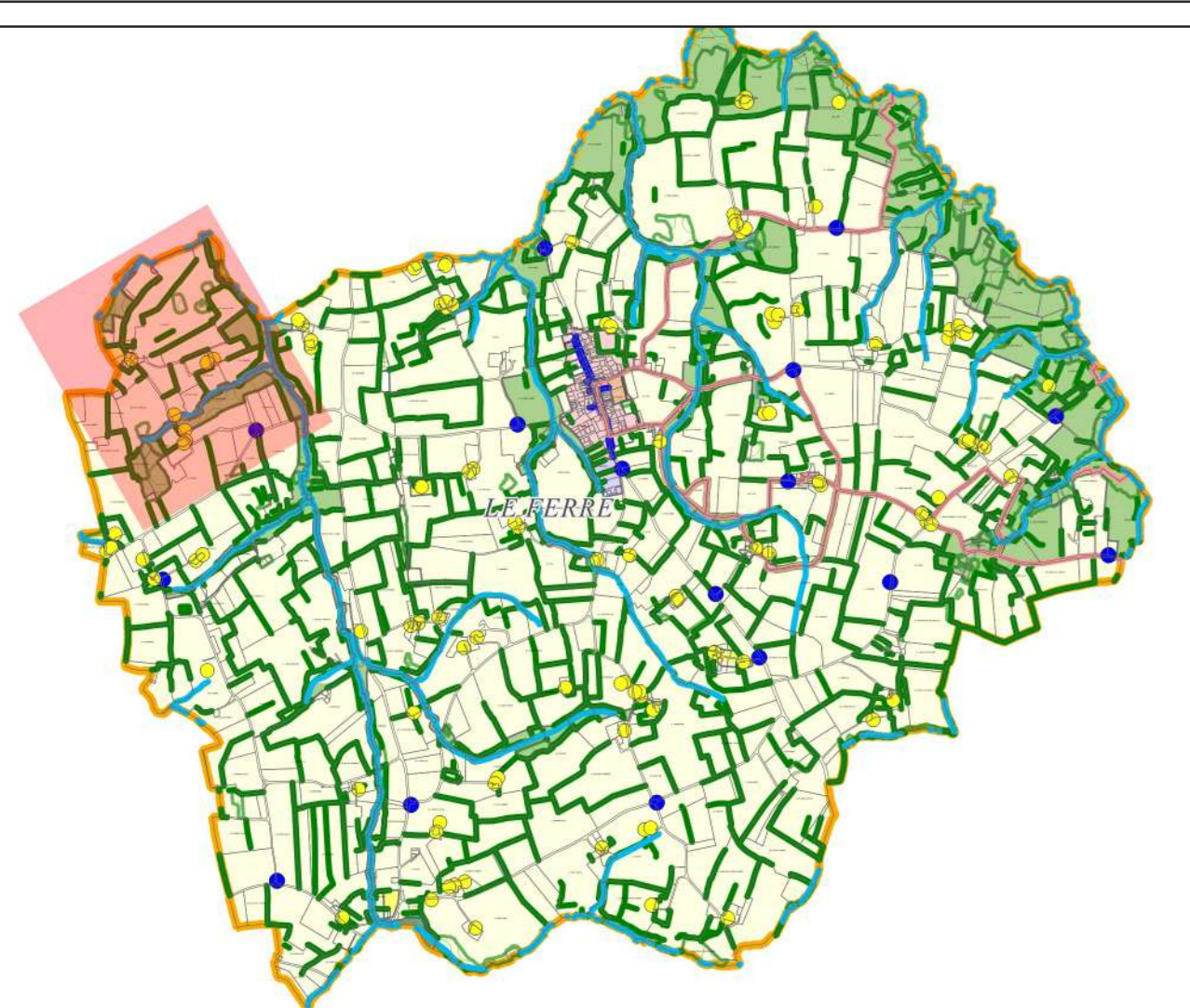
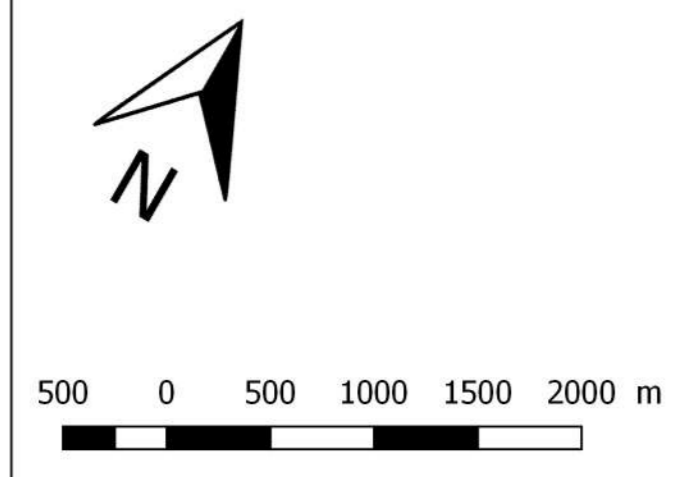





PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.3- REGLEMENT GRAPHIQUE
ZONAGE - Territoire
Echelle : 1/8000ème



APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal n°2019-31 en date du 20 Février 2020, approuvant le P.L.U. de la commune de LE FERRE, Le Maire,



TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES :

N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	2220 m² environ	Commune
2	Création d'une piste cyclable et d'une liaison piétonne	3059 m² environ	Commune
3	Liaison piétonne	120 m² environ	Commune

- Légende**
- PLU**
- Zonage**
- U - zone urbaine mixte (logements et activités compatibles avec la proximité de logements)
 - UA - zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - UE - Zone urbaine d'équipements collectifs
 - AU - zone urbaine mixte (logements et activités compatibles avec la proximité de logements)
 - A - Zone agricole
 - Zones agricoles constructibles : Aa (activité économique); Ae (énergies renouvelables); Ah (Hameau constructible); At (tourisme - loisirs)
 - N - Zone naturelle
 - Zone naturelle constructible : Na (activité économique); Nt (tourisme - loisirs)
- Prescriptions complémentaires**
- Espace boisé classé (L.113-1 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Éléments de continuités écologique - bois (L.151-23 du CU)
 - Patrimoine bâti (L.151-19 du CU)
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (après avis conforme de la CDPENAF)
 - Linéaire bâti à conserver (façade, mur et muret de clôture en application du L.151-19 du CU)
 - Voies, chemins à conserver et à créer (L.151-38 du CU)
 - Continuité écologique - trame bleue (L.151-23 du CU)
 - Éléments de continuité écologique et trame verte (L.151-23 du CU)

